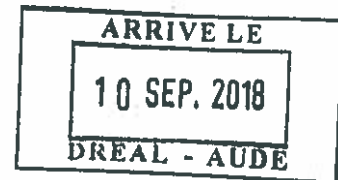




Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE L'AUDE



Préfecture
Secrétariat général
Direction du pilotage des
politiques publiques et de
l'appui territorial
Bureau de l'environnement et
de l'aménagement du territoire
Affaire suivie par :
Karine GODET
Tél : 04.68.10.29.59
karine.godet@aude.gouv.fr

Carcassonne, le **07 SEP. 2018**

Le préfet

à

Messieurs les membres du bureau de la
commission de suivi de sites TITANOBEL
(liste des destinataires in fine)

Objet : Compte rendu de la Commission de suivi de sites TITANOBEL à Cuxac-Cabardès du 31 mai 2018.

PJ : 1

Veillez trouver ci-joint pour information une copie du compte rendu de la commission de suivi de sites de la société TITANOBEL concernant son établissement situé à Cuxac-Cabardès qui s'est tenue le 31 mai 2018 en mairie de Cuxac-Cabardès.

Pour le Préfet et par délégation,
Le chef de bureau de l'environnement et de
l'aménagement du territoire

Sylvie ESPUGNA

Destinataires :

- Monsieur le Directeur de l'environnement, de l'aménagement et du logement Occitanie ou son représentant, (collège des services de l'Etat)
- Monsieur Paul GRIFFE, maire de Cuxac Cabardès, (collège des élus)
- Monsieur Jean-Roger MARCHAL, (collège des riverains d'installations classées ou associations de protection de l'environnement)
- Monsieur Sébastien GUERIN, directeur régional de la société Titanobel, collège des exploitants des installations classées
- Monsieur Etienne DELQUIE, chef du dépôt du site Titanobel à Cuxac Cabardès, collège des salariés

COMPTE-RENDU
CSS TITANOBEL du 31 MAI 2018

INTITULE	NOM	STATUT	PRÉSENT EXCUSE ABSENT
Collège administration			
Sous-préfecture Préfecture	Consultable, mais non-communicable		Représenté
SID PC	Consultable, mais non-communicable		Représenté
SDIS	Consultable, mais non-communicable		Représenté
DREAL	Consultable, mais non-communicable		Représenté
DDTM	Consultable, mais non-communicable		Représenté
DIRECCTE	Consultable, mais non-communicable		Représenté
ARS	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Collège collectivités			
Mairie de Cuxac-Cabardès	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Communauté de communes de la Montagne Noire	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Conseil départemental 11	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Collège riverains			
Riverain	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Riverain	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Riverain	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Collège exploitants			
TITANOBEL	Consultable, mais non-communicable		Représenté
Collège salariés			
TITANOBEL	Consultable, mais non-communicable		Représenté

ORDRE DU JOUR

- 1) Présentation du bilan d'activités par la société Titanobel
 - ✓ actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût

- ✓ bilan du système de gestion de la sécurité prévu dans l'arrêté ministériel pris en application de l'article R.512-6 du code de l'environnement
 - ✓ comptes rendus des incidents et accidents de l'installation tels que prévus par l'article R.512-69 du code de l'environnement ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte
 - ✓ le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques
 - ✓ la mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement, depuis son autorisation
- 2) Point sur le PPRT

La séance est ouverte à 10 heures 05 sous la présidence de Monsieur VO-DINH, secrétaire général de la préfecture .

Le quorum est atteint.

1) Présentation du bilan d'activités par la société Titanobel

- ✓ **Actions réalisées pour la prévention des risques et leur coût**
- ✓ **Bilan du système de gestion de la sécurité prévu dans l'arrêté ministériel pris en application de l'article R.512-6 du code de l'environnement**
- ✓ **Comptes rendus des incidents et accidents de l'installation tels que prévus par l'article R.512-69 du code de l'environnement ainsi que les comptes rendus des exercices d'alerte**
- ✓ **Le cas échéant, le programme pluriannuel d'objectifs de réduction des risques**
- ✓ **Mention des décisions individuelles dont l'installation a fait l'objet, en application des dispositions du code de l'environnement, depuis son autorisation**

TITANOBEL : présente le bilan d'activité en trois chapitres : le bilan annuel d'exploitation, les modifications d'installation et les modifications du POI. Il rappelle que le site de Cuxac stocke et fabrique des explosifs (des nitrates d'ammonium et de fuel) en vue de l'exploitation de carrières. Il compte depuis peu une unité mobile d'explosifs. Le volume vendu a augmenté de 22 % par rapport à 2016. En revanche, le volume transporté a diminué.

Une instruction de sécurité relative au risque de chute de hauteur a été créée en 2017. Les formations et recyclages ont été conduits auprès des personnels. Quatre réunions internes ont été organisées en 2017 sur la sensibilisation à la sécurité au travail et au port des EPI.

Le SGS (système de gestion de la sécurité regroupant l'ensemble des procédures applicables) a été contrôlé le 11 mai 2017 par la Direction QHSE et la DREAL a réalisé son inspection le 8 novembre 2017.

Le site n'a enregistré aucun accident majeur ou événement pyrotechnique et un seul accident sans arrêt pour une douleur à la hanche. Cinq fiches de dysfonctionnement ont été rédigées pour l'accident précité, un bris de rétroviseur, le choc d'un camion sur une rambarde, un problème d'alarme suite à un orage et un vol de matériel dans l'atelier de fabrication. Les 6 incidents de transport, pour une flotte de 120 véhicules au niveau national, n'ont eu aucune conséquence sur le personnel ou la marchandise.

Le dernier exercice POI date du 30 mai 2017. Celui de 2018 est programmé ce jour. La dernière révision triennale du POI a été réalisée en 2016.

SG de Préfecture : souhaite s'assurer que le vol dans l'unité de fabrication n'a pas porté sur des matériaux.

Préfecture : rappelle qu'un vol d'extincteurs avait été signalé lors de la dernière commission.

TITANOBEL : indique que deux tablettes en inox ont été volées pour la revente du métal. Depuis, le système de sécurité a été modifié dans cette zone de fabrication, qui n'héberge pas d'explosifs.

Riverains : suppose qu'une enquête interne a été menée.

TITANOBEL : affirme qu'une plainte a été déposée et que des mesures de sécurisation supplémentaires ont été prises pour un coût de 20 000 euros.

Il confirme, par ailleurs, à M. VO-DINH que les personnels sont formés à la lutte contre l'incendie.

M. GRIFFE (Mairie de Cuxac) souhaite savoir comment fonctionne une unité de fabrication mobile.

TITANOBEL : explique que le produit est fabriqué au dernier moment sur le site du client, ce qui limite les risques de transport.

TITANOBEL : ajoute que cette méthode limite les manutentions et améliore les conditions de travail sur les carrières. Réservée à d'importantes quantités, elle est peu développée dans la région.

ARS : demande comment le traitement des eaux nitrées a été amélioré. Elle s'enquiert de rejets de nitrate dans le milieu naturel.

TITANOBEL : répond que le système de traitement des eaux nitrées de l'atelier de fabrication a été complètement révisé afin d'abolir tout rejet dans le milieu extérieur. Les boues sont récupérées par une entreprise agréée.

Riverains : s'interroge sur l'absence de rapport environnemental.

TITANOBEL : affirme qu'il n'est pas d'obligatoire.

Riverains : demande si un nouvel exercice PPI est envisagé.

TITANOBEL : indique que le SID PC de la Préfecture le prévoit en 2019.

2) Point sur le PPRT

DDTM : rappelle que le PPRT prescrit des travaux sur les menuiseries pour éviter le bris de vitre dans les logements à usage d'habitation principale. Les sept financeurs ont signé une convention et une seconde a été signée entre la commune et l'Etat afin de confier les diagnostics à un seul prestataire agréé, Soliha. Suite à la réunion publique du 5 mars 2018, des artisans ont été sensibilisés au dispositif. Sur environ 250 logements, 65 propriétaires ont été contactés et 62 diagnostics ont été réalisés pour une livraison fin juin 2018.

Sur le plan financier, la Caisse des Dépôts et Consignations sera le seul interlocuteur des particuliers. Un appel de fonds a été lancé pour les 10 % restant à la charge des propriétaires. Un comité de pilotage sera convoqué en septembre prochain pour étudier les premiers dossiers de subvention.

Collectivités : fait état d'un appel d'offres de 300 000 euros si les 250 habitants réalisent des travaux. Il rappelle que le diagnostic est totalement subventionné, sans avance de frais.

Riverains : demande si le propriétaire pourra choisir l'artisan pour les travaux.

DDTM : confirme que le propriétaire est maître d'ouvrage. Deux devis et la conformité des travaux avec le diagnostic sont toutefois exigés. Sur la soixantaine d'habitations visitées, beaucoup sont concernées par des opérations de filmage (pour un coût de 2 à 10 000 euros).

Collectivités : souligne que la commune participe à 20 % du montant des travaux. Selon lui, les poseurs de fenêtres ne sont pas intéressés par le filmage.

TITANOBEL : assure avoir trouvé un prestataire sans problème pour un coût d'environ 150 euros du mètre carré de film.

Collectivités : regrette que les résidences secondaires ne soient pas subventionnées.

TITANOBEL : souligne que ces travaux engagent des millions d'euros pour sa société qui en finance 25 %.

DREAL : souhaite que l'exercice PPI soit réalisé l'an prochain, même si le compte rendu n'est présenté que l'année suivante.

SG de la Préfecture : suggère de convoquer une réunion en avril et une autre à l'automne sur les conclusions de l'exercice PPI.

Un rappel de l'évolution des modalités de communication est réalisé entre documents diffusables, documents consultables et documents non-communicables et non-consultables.

La séance est levée à 10 heures 50.

Pour le Préfet et par délégalion
Le Secrétaire Préfecture


Claude VO-DINH